

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18524 - 72ÈME ANNÉE

## Le projet de loi du gouvernement à l'Assemblée nationale

### Quelle égalité réelle sans les moyens d'une nouvelle politique ?

Dans 8 jours, les députés commenceront l'examen du projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer. Cette semaine, ce sont les Commissions qui vont donner leur avis sur le texte. Le calendrier s'accélère, sans que les insuffisances du projet de loi ne soient traitées.



deloupe, de la Guyane et de la Martinique, La Réunion ne dispose pas en effet de la possibilité de créer une assemblée capable d'adapter les lois votées à Paris.

#### La Réunion socialement hors-norme

Or sur le plan de la lutte contre le chômage, il apparaît clairement que l'intégration mène à l'impasse. Le nombre de chômeurs à La Réunion représente près de 30 % de la population active. Si la France était dans la même situation, cela voudrait dire qu'elle aurait près de 10 millions de chômeurs au lieu de 3 millions. Un gouvernement confronté à une telle crise agirait sans doute différemment qu'aujourd'hui pour La Réunion.

La conséquence du chômage, c'est la pauvreté. Près de la moitié des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté. Si la France était dans la même situation, elle aurait 30 millions de personnes dans la grande pauvreté.

Peut-on en effet imaginer qu'avec 10 millions de chômeurs et 30 millions de pauvres en France, le problème serait réglé par le recours à des emplois aidés ? Nul doute que Paris mettrait tout en œuvre pour relancer l'économie en s'appuyant sur des secteurs pouvant constituer des gisements d'emploi. Ce serait une autre politique.

Près de la moitié des Réunionnais sont sous le seuil de pauvreté.

**L**e projet de loi sur l'égalité réelle entre dans une phase décisive. Du 4 au 6 octobre, les députés vont débattre du texte. Les rapporteurs sont déjà nommés. Il s'agit de Victorin Lurel pour la Commission des Lois, Serge Letchimy pour la Commission des Affaires économiques et Monique Orphé pour la Commission des Affaires sociales.

Aujourd'hui à 17 heures, heure de Paris, la Commission des Affaires économiques va examiner le projet du gouvernement et donner son avis. Demain et après-demain, ce se-

ra au tour de la Commission des Lois de faire de même.

C'est également en ce début de semaine que seront dévoilés les chiffres du chômage pour le mois d'août. À La Réunion en juillet dernier, près de 180.000 personnes étaient inscrites à Pôle emploi, à la recherche d'un travail. Cette donnée fait partie du bilan de l'application de la politique menée depuis 70 ans à La Réunion. Elle se fait sous le principe de l'intégration, c'est-à-dire une application mécanique des textes votés pour la France à La Réunion. À la différence de la Gua-

## Environnement régional différent

Une autre spécificité de La Réunion par rapport aux régions de France est son environnement. Notre île a pour voisin des pays qui organisent une zone d'intégration économique peuplée par 600 millions de personnes. Ces derniers sont en train de négocier un accord de libre échange avec l'Union européenne. La conséquence sera l'ouverture totale du marché réunionnais à la production de ses voisins. Or ces derniers ont des coûts de production nettement moins élevés.

Un rapport parlementaire publié le 21 juin 2016 a traité de la question des salaires minimums dans l'UE. Il indique que parmi les États qui entourent la France, le SMIC le plus

faible est celui de l'Espagne, où il était de 757 euros par mois en 2015. C'est dix fois plus que le salaire minimum à Madagascar.

Si la France était entourée de pays avec des SMIC inférieurs à 100 euros par mois, elle aurait sans doute une autre politique, d'autant plus si elle comptait près de 10 millions de chômeurs.

## Faire sauter un verrou institutionnel

Mais aujourd'hui La Réunion n'a pas les moyens de mener cette autre politique. Elle est en effet bloquée par un verrou, l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution. Présenté à l'initiative de Jean-Paul Virapoullé, cet amendement interdit à La Réunion,

et à elle seule, la capacité d'adapter les lois et règlements. Force est de constater que le projet de loi sur l'égalité réelle ne prévoit pas de remettre en cause ce verrou. Dans ces conditions, il est impossible d'espérer la mise en œuvre d'une politique susceptible d'aller vers le plein emploi. Que signifiera alors l'égalité réelle dans un pays où un travailleur sur trois est privé d'emploi, et où plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté ?

**M.M.**

## Plus de 3200 réfugiés morts en 9 mois

# Réfugiés : l'année la plus meurtrière en Méditerranée

**Le nombre de réfugiés et de migrants ayant atteint les côtes européennes depuis le début de l'année a dépassé la barre des 300.000, a indiqué le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui réclame des voies d'admission pour les réfugiés et une réinstallation rapide hors d'Italie et de Grèce. Plus de 3.200 personnes ont perdu la vie dans cette traversée, c'est quasiment autant en 9 mois cette année qu'en 12 mois l'année précédente.**

« Ce chiffre est considérablement inférieur aux 520.000 arrivées maritimes enregistrées au cours des neuf premiers mois de 2015, mais il est supérieur aux 216.054 arrivées enregistrées sur toute l'année 2014 », a précisé un porte-parole du HCR, William Spindler, lors d'une conférence de presse mardi à Genève.

Un examen plus précis des deux principaux pays d'arrivée, la Grèce et l'Italie, révèle des différences importantes. Les arrivées en Italie cette année suivent la même tendance que l'année dernière, 130.411 réfugiés et migrants étant entrés en 2016, comparés aux 132.071 arrivées au cours des neuf premiers mois de l'année dernière.

En revanche, la Grèce avait connu une forte augmentation du nombre d'arrivées par la mer l'année dernière, avec 385.069 personnes à la fin septembre. Cette année, il y a eu une forte baisse des arrivées, pas-

sées de 67.415 en janvier à environ 2.000 à ce jour en septembre, ce qui conduit à un total de 165.750 cette année, soit une diminution de 57 % par rapport aux 385.069 arrivées enregistrées en Grèce au cours des neuf premiers mois de l'année dernière.

Les principales nationalités qui arrivent en Grèce (Syrie 48 %, Afghanistan 25 %, Iraq 15 %, Pakistan 4 % et Iran 3 %) sont également différentes de celles qui atteignent l'Italie (Nigéria 20 %; Erythrée 12 %; Gambie/Guinée/Soudan/Côte d'Ivoire (7 % chacun). Pour l'ensemble de la Méditerranée, cinq nationalités représentent 68 % de toutes les arrivées (Syrie 30 %, Afghanistan 16 %, Iraq 10 %, Nigéria 7 %, Erythrée 5 %).

Bien que le nombre de traversées cette année soit plus bas qu'au cours de la même période l'année dernière, le nombre de personnes décédées ou portées disparues jus-

qu'à présent (3.211) n'est inférieur que de 15 % au nombre total de victimes pendant toute l'année 2015 (3.771).

« A ce rythme, 2016 sera l'année la plus meurtrière jamais connue en mer Méditerranée », a dit le porte-parole du HCR.

« Cette situation souligne l'urgente nécessité pour les Etats de renforcer les voies d'admission pour les réfugiés comme, par exemple, la réinstallation, le parrainage privé, la réunification familiale et les bourses d'études afin que les réfugiés ne soient pas obligés d'avoir recours à des passeurs et d'entreprendre de dangereux périples », a-t-il ajouté. « Dans le même temps, le plan adopté il y a un an par l'Union européenne (UE) et les Etats membres visant à réinstaller 160.000 demandeurs d'asile principalement à partir de la Grèce et de l'Italie vers les autres pays européens doit être complètement mis en œuvre ».

## Édito

# Mayotte : des centaines de morts « dans l'indifférence de la communauté internationale »

La semaine dernière, la question des migrations était à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU. Le président des Comores est parmi les dirigeants celui qui a évoqué cette question. Voici un extrait de son discours :

« Dans mon propre pays, l'Union des Comores, dont la souveraineté a été reconnue ici même depuis 1975 sur un ensemble de quatre îles, il y a évidemment, comme dans les autres pays, des mouvements de la population qui s'effectuent à l'intérieur des îles et entre elles, y compris l'île de Mayotte, encore sous Administration française.

Ces déplacements pour visiter la famille, assister à un mariage, à l'enterrement d'un proche ou pour toute autre raison, se transforment hélas, en drame au quotidien, et causent chaque année, chaque mois, des centaines de morts parmi nos concitoyens, dans le bras de mer entre les trois îles et Mayotte, dans l'indifférence de la communauté internationale.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, la question de l'île comorienne de Mayotte, bien connue de cette assemblée qui lui a consacré pas moins de 15 résolutions depuis 1977, reste toujours d'actualité en 2016.

Nous espérons qu'avec votre soutien multi-forme, une solution viable sera trouvée en parfaite harmonie entre les Comores et la France, deux pays qui ont un contentieux mais qui sont pourtant restés, deux pays restés amis et partenaires de longue date.

Je suis convaincu que le dialogue que j'ai initié avec le Président Chirac en 2005, poursuivi depuis par les Gouvernements comoriens et fran-

çais successifs, aboutira à une solution de ce contentieux désagréable entre amis et partenaires.

C'est par un dialogue franc, intelligent et respectueux des intérêts des uns et des autres et surtout conforme au Droit International, que nous parviendrons à épargner aux jeunes générations de comoriens et de franco-comoriens, une situation sans issue et les préserver ainsi de la radicalisation et de l'extrémisme qui minent et déstabilisent de nombreuses régions du monde. »

Des phénomènes mondiaux ont des conséquences dans notre région, notamment la démographie. L'archipel des Comores va connaître une importante hausse de sa population au cours des prochaines décennies. Mayotte à elle seule comptera près de 500.000 habitants dans 35 ans. Cette hausse de la population va encore exacerber les tensions nées du refus de la France de reconnaître le résultat du référendum d'autodétermination qu'elle avait pourtant elle-même organisé en 1974. Une des conséquences est entre Anjouan et Mayotte. C'est là que se situe aujourd'hui un des plus grands cimetières marins du monde, « dans l'indifférence de la communauté internationale ». Avec la croissance de la population dans l'archipel, combien de personnes vont-elles encore se noyer si le statu quo persiste ?

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Carrière de Mencilol : Contribution de l'association Alternative Transport Réunion

# ATR-FNAUT : « l'ouverture de nouvelles carrières ne s'impose pas »

**Dans un communiqué diffusé jeudi dernier, date de la fin de l'enquête publique sur le projet de carrière à Mencilol, l'association ATR-FNAUT apporte sa contribution au débat.**

L'enquête publique pour la carrière de Mencilol vient de se terminer alors que l'un de vos organes de presse nous avait informés de la faible participation du public.

Compte tenu de l'enjeu, cela devrait être un motif suffisant pour que le Commissaire enquêteur demande au Préfet la prolongation de l'enquête.

### **Nous ne sommes pas obligés de faire des digues**

Nous pouvons faire une route sans digues entre la Possession et Saint-Denis.

Les digues sont pénalisables car elles nous imposent des années (10 ans ?) de carrières :

- polluantes pour les nappes phréatiques très proches,
- dangereuses pour la santé des riverains ou le trafic automobile,
- néfastes à l'économie agricole et immobilière,
- aux trous béants impossibles à remettre en état qui seront remblayés par des déchets !

L'Etat avait envisagé en 2004 pour la route littorale plusieurs scénarios moins gourmands en matériaux dès les premières consultations publiques. Des tracés terrestres avaient été envisagés en passant :

- par les hauts de la Montagne,
- en moyenne altitude,
- par tunnel.

Le scénario de tracé par mer envisageait le tout viaduc ou un tracé plus près du pied de falaise en récupérant les matériaux extraits alors en grande partie du tunnel du tram-train.

C'est le projet actuel de NRL qui, abandonnant le tram train et en s'éloignant d'avantage dans l'océan, réclame des digues plus importantes. Les concepteurs n'avaient pas prévu alors la nécessité d'ouvrir de nouvelles carrières. Cela s'impose par le choix d'un tracé en mer.

Le projet de route en mer n'est pas obligatoire et peut encore être réorienté sur un tracé terrestre moins gourmand en matériaux et moins cher. Le chantier actuel est toujours à ses débuts et son point de non-retour n'est pas encore atteint. Les travaux existants

peuvent être intégrés dans un tracé terrestre !

Il n'y a pas d'urgence à continuer la NRL. Pas plus hier avec les accords de Matignon 1 qu'aujourd'hui avec les accords de Matignon 2, il n'y a d'urgence à poursuivre la mauvaise voie tracée par la NRL en mer ! Nous ne sommes pas obligés de poursuivre ce projet mal pensé qui mobilise tant d'opposition et qui ne profite qu'aux majors du BTP (98% du marché).

**Ce projet qui pèse pourtant 32% de l'économie du BTP réunionnais ne profite qu'à 6% des emplois du secteur (700). Nous sommes très loin des promesses de créations d'emplois faites par ses promoteurs.**

En 2010 la Région avait décidé elle-même d'abandonner en « cours de route » le projet de l'Etat et celui du Tram-train de ses prédécesseurs. Elle n'a pas estimé l'urgence de poursuivre les projets des accords de Matignon 1 (12 km de route du littoral et 43 km de tram train) qui seraient aujourd'hui livrés.

La Réunion ne peut encore rendre ses projets de grands équipements tributaires des rivalités électorales au risque de reproduire les erreurs d'aménagement d'hier. Un grand chantier doit créer des activités économiques nouvelles ce que la NRL ne fait pas.

L'ouverture de nouvelles carrières ne s'impose pas.

***Le Président, Bruny Payet***

## Lettre ouverte

# Les carrières... à qui profitent-elles réellement ?



Manifestation du collectif d'habitants concerné par le projet de carrière, jeudi dernier devant la mairie de Saint-André.

**L**e collectif de citoyens de Bras des Chevrettes-Menciol-Bras Mousseline-l'hermitage ont les raisons de s'inquiéter sur l'exploitation des carrières, de l'impact environnemental, des nuisances liées au déroulement des opérations de telles envergures. La majorité régionale, nous justifie sur la nécessité impériale de l'utilité publique de la nouvelle route du littoral. Les items de la liste seraient trop nombreuses à énumérer. Cependant, un petit éclairage s'impose sur la définition du conflit d'intérêts.

« Un conflit d'intérêts apparaît quand un individu ou une organisation est impliquée dans de multiples intérêts, l'un d'eux pouvant corrompre la motivation à agir sur les autres. Un conflit d'intérêts apparaît ainsi chez une personne physique ayant à accomplir une fonction d'intérêt général et dont les intérêts personnels sont en concurrence avec la mission qui lui est confiée par son administration ou son entreprise. Le conflit d'intérêts est plus fréquent dans certaines professions réglementées. Ces professions s'organisent généralement autour d'une charte de déontologie car ces intérêts en concurrence compliquent la tâche

**à accomplir avec neutralité ou impartialité. Le conflit d'intérêts n'est pas, en droit français, un délit civil ou un délit pénal. Ce sont le trafic d'influence et la prise illégale d'intérêt qui peut en découler et qui sont, quant à eux, délictueux. Même s'il n'y a aucune preuve d'actes préjudiciables, un conflit d'intérêts peut créer une apparence d'indélicatesse susceptible de miner la confiance en la capacité de cette personne à assumer sa responsabilité. »**

Les effets négatifs prévisibles du projet (nature d'impact) peuvent être regroupés en 5 catégories, selon le rapport du projet de Carrière de Menciol-Les Hauts « Impacts, mesures, remise en état du milieu naturel (VNEI) de ECO-MED de février 2016 » :

« - Destruction locale d'habitats et/ou d'individus au niveau de la zone exploitée,

- Fragmentation de l'écosystème ; la carrière occasionnera une césure paysagère dont il est difficile d'évaluer les effets indirects sur la flore,

- Dégradation par rudéralisation des milieux (dépôts de gravas,

etc..) aux abords de la zone d'exploitation,

- Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de décapage préalable ainsi qu'en phase d'exploitation de la carrière,

- Introductions d'espèces invasives occasionnées par le passage des engins de chantier ainsi que par l'apport de déblais lors du réaménagement de chaque phase.»

De tels projets, en matière d'exploitation de carrières auraient dû avant tout avoir l'aval de la population des quartiers concernés par le biais d'un référendum, réalisé de manière équitable en matière de consultation et non par un avis biaisé.

Faut-il avoir fait preuve de pédagogie et informer cette population et non la mettre devant le fait accompli quand bien même si ce chantier revêt un caractère d'utilité publique mais pas à n'importe quel prix. Car il s'agit avant tout de l'argent du contribuable, le respect environnemental et de la santé des citoyens.

Quelle terre laisserons-nous demain à nos enfants? Avec quelle flore et quelle faune? La Réunion doit conserver et protéger sa biodiversité et ses réserves endémiques uniques au monde.

« Nous l'é pas plis, nou l'é pas moins, respek à nou ».

**Jean Odel Oumana**  
**Citoyen & contribuable**

# Oté

**Şa i sar pa ranpli lo vant mon kouzin malgash !  
É mon kouzin shagosien i rant ar pa, so soir, dann son kaz  
Diégo-Garcia**

*Samdi moin lété dann in asanblé d'moun inportan, in bann moun bien, sanm pou moin ! In l'asanblé demoun bien é k'i koz bien pars sa i fé ké dopi lontan zot i fé travaye z'ot koko d'tête, pou la pé dann in réjyon zot i apèl, d'après lé mo zot i ansèrv, « l'Indianoséanité ».*

*Kosa i lé sa ? Sa sé in bannz'il lé dann la réjyon sid-west l'oséan indien. Kisa lé la-dan ? In bann péi lé pa parèy inn-a l'ot. Ni pé di Maurice, Madagascar, Komor, Sésèl, La Rényon épi d'ot ankor i pé z'ète, i doi z'ète la-dan pars ni viv dann la mèm réjyon l'oséan indien. Mé nou lé pa parèy : in pé lé pov, in pé la fine sort la mizèr, é nou la Rényon nou nana d'après sak banna i di nout nésésèr é mèm nout sipèrfli.*

*Pou arzouté zot la di é pou moin sé in n'afèr mi aprésyé bonpé : nout z'ansète i sort l'Erop, l'Afrik épi l'azi : sa lé bien vré ! Na inn la-dan la di sirtou nout péimèr sé Madagaskar é sa sé in n'afèr i doi fé réfléshi anou : kosa sa i vé dir ? Koman sa l'arivé ? Kèl konsékans i fo ni tir dsi in kozman konmsa ?*

*Mé toudinkou la dommann poz késtyon é moin la pa gingn pozé. Poitan moin té i vé solman di dé z'afèr : Inn, dopi plis karantan nana demoun, nout kouzin shagosien, i gingn pa rant dann z'ot péi é i fo ni pans azot toultan pars nou, mèm si nou lé loin in koup de tan, ni pé rant shé nou, in zour é zot non. Dézyèm késtyon : talèr sé midi é nout tout i sava manz in boushé. Lé bien ! Mé na inn milyonn malgash l'èr d'midi pétète, ankor zordi, zot na poin arien pou manjé.*

*Dé romark moin té i vé fer ! Dé romark moin la pa fé ! In frin pou l'indianoséanité, sansa in rézon pou apiy dsi l'akséleratèr san tardé ? Mé sa i ranpli ar pa zordi lo vant mon kouzin malgash ! Mon kouzin shagosien, pou son par, i rant ar pa so soir Diégo-Garcia.*

**Justin**

« Avann ète sho dolo té fré : obli pa sa ! » - In kozman po la rout

Nana in l'ékrivin i sort l'afrik, in ga k'i apèl Alain Mabanckou. Kan li la sort son péi, Lo Kongo, é konm li té fine ète arivé-konmsa mèm i di sa ! Son momon la di ali kozman moin la mark an-o la. Sé pou dir a li ké lé shoz i pé boujé dann bon konm dann mové sans. Zot i pé vni méyèr, zot i pé vni pli mové é sa sé in loi la natir-la natir imène bien sir, mé la natir tou kour. Sèl z'afèr ni doi konète sé ké lé shoz i pé pa rès an l'éta. Zordi ou lé an bone santé, ou na out manjé asiré, ou na lo nésésèr é mèm lo sipèrfli. Domin sé in n'ot zour é ni koné pa, mèm si ni pran tout nout prékosyon, koman domin va prézant pou nou. La momon lo ga moin la mark son nom an-o la, l'avé bien rézon é nout tout, tan ké ni lé, ni doi pa obliy in léson konmsa. In lésonn la vi ! Alé ! Ni artrouv pli d'van.